

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le quatorze février à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO et Nicolas GALLIANO.

Procuration : Monsieur Robert VERAND à Monsieur GALLIANO René

Convocation en date du 04/02/2026

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE RELATIVE A L'ACCUEIL ET LA GARDE DES CHIENS ERRANTS AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que l'adhésion à l'association canine Sisteronaise relative à l'accueil et à la garde des chiens errants ou dangereux.

Monsieur le Maire indique que la cotisation est fixée à 1.30 € par habitant soit pour l'année 2026, une cotisation de 100.10 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'adhésion de la commune de Châteauneuf-Miravail à l'association canine Sisteronaise
- valide le montant de la cotisation sera de 100.10 € pour l'année 2026,
- dit que les crédits seront prévus au budget 2026,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 20 février 2026.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

